



Apologie du viol sur personne mineure et majeure ?

Par Anonimes

Bonjour,

Que risque un majeur disant qu'une adolescente de 14 ans "mérite de se faire violer" dans le cadre d'un cyber-harcèlement ?

En effet, depuis plusieurs jours je suis victime de cyber-harcèlement sur un tchat en ligne. Cette personne ayant appris mes viols entre mes 14 et mes 17 ans (affaire en cours), se permet de me dire que "je méritais, et que je mérite encore aujourd'hui de revivre cela".

Tout cela dans un contexte d'acharnement sur ma personne.

Ceci dit, cette personne souhaite déposer plainte pour harcèlement et diffamation (ce qui est faux bien entendu). Cependant j'ai toutes les captures d'écran ainsi que les mails avec son identité et ses propos.

Que puis-je faire ?

J'ai supprimé mon compte sur ce tchat mais ces menaces à répétitions me rendent nerveuse puisque je trouve ça ahurissant qu'on puisse se retourner comme étant victime. Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Portez plainte pour harcèlement. Les copies d'écran seront utiles pour étayer votre plainte.

C'est un délit (en général commis par des lâches qui se cachent derrière un écran).

Les sanctions sont plus graves si la victime a moins de 15 ans.

Toutes les infos ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239
[/url]

En attendant la suite, levez le pied sur les réseaux et choisissez bien vos amis.